



Délibération n°2020-034
Comité syndical du 14 septembre 2021

ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, dûment convoqué le 8 septembre 2021, s'est réuni le 14 septembre 2021, salle 5 à la Maison du Département à Quimper.

Nombre de délégués du Comité syndical en exercice : 18 titulaires

Nombre de voix délibératives : 20

Présents avec voix délibérative	Maël DE CALAN, Nathalie CARROT-TANNEAU, Jocelyne POITEVIN, Stéphane LE DOARE, Céline GAZ-LE TENDRE, Sandrine MANUSSET, Michaël QUERNEZ, Loïc HENAFF, Marc BIGOT, Michel LOUSSOUARN, Daniel LE PRAT, Eric JOUSSEAUME, Yannick LE MOIGNE, Gwénola LE TROADEC
Excusés ayant donné pouvoir	Didier GUILLON donnant pouvoir à Jocelyne POITEVIN, Anne MARECHAL donnant pouvoir à Céline GAZ-LE TENDRE, Philippe AUDURIER donnant pouvoir à Yannick LE MOIGNE, Yvan MOULLEC donnant pouvoir à Maël DE CALAN
Excusés	Jean-Marc PUCHOIS, Bernard PELLETER, Gaël LE MEUR, Jean-Luc TANNEAU, Christine ZAMUNER, Marc RAHER

Représentant 20 voix

EXPOSE DES MOTIFS

Aux termes des articles L.1414-2 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), une commission d'appel d'offres (CAO) et une commission de délégation de service public (CDSP) doivent être constituées.

S'il s'agit de deux instances distinctes, les modalités de leur composition sont néanmoins fixées par le même article L.1411-5 du C.G.C.T. qui dispose que « lorsqu'il s'agit d'un établissement public », la CAO et la CDSP sont composées « par l'autorité habilitée à signer » les marchés ou les conventions de délégation de service publics « ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ». Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Par délibération en date du 25 septembre 2020, le Comité syndical avait procédé à l'élection des membres de la CAO.

Suite aux élections départementales et régionales, le Conseil départemental du Finistère et le Conseil Régional de Bretagne ont procédé à la désignation des délégués titulaires et suppléants du Comité

syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille. Il y a donc lieu de procéder au renouvellement intégral de la CAO et à l'élection des membres de la CDSP.

Le Comité syndical décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres et la commission de délégation de service public à caractère permanent.

Conformément aux dispositions de l'article D.1411-5 du CGCT, il appartient au Comité syndical de fixer les conditions de dépôt des listes.

Un accord intervient sur la composition d'une liste unique. Cette liste est identique pour la CAO et pour la CDSP conformément aux dispositions du règlement intérieur :

- En qualité de titulaires :
 - Monsieur Marc BIGOT
 - Monsieur Jean-Luc TANNEAU
 - Monsieur Philippe AUDURIER
 - Monsieur Michaël QUERNEZ
 - Monsieur Yvan MOULLEC

- En qualité de suppléants :
 - Madame Annick MARTIN
 - Madame Christine ZAMUNER
 - Monsieur Marc RAHER
 - Madame Gaël LE MEUR
 - Monsieur Eric BOSSER

Il est procédé au vote.

- Pour la commission d'appel d'offres :
 - Votes contre : 0
 - Abstentions : 0
 - Votes pour : 20

- Pour la commission de délégation de service public :
 - Votes contre : 0
 - Abstentions : 0
 - Votes pour : 20

En conséquence,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1411-5, L.1414-2, D.1411-3 et D.1411-4 ;

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, notamment ses articles 5 et 6 ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

DECIDE :

- D'instituer une commission d'appel d'offres et une commission de délégation de service public à caractère permanent compétentes pour l'ensemble des procédures mises en œuvre pendant la durée du mandat des délégués du Comité syndical ;

- Pour la commission d'appel d'offres, de prononcer l'élection de :
 - En qualité de titulaires :
 - Monsieur Marc BIGOT
 - Monsieur Jean-Luc TANNEAU
 - Monsieur Philippe AUDURIER
 - Monsieur Michaël QUERNEZ
 - Monsieur Yvan MOULLEC
 - En qualité de suppléants :
 - Madame Annick MARTIN
 - Madame Christine ZAMUNER
 - Monsieur Marc RAHER
 - Madame Gaël LE MEUR
 - Monsieur Eric BOSSER

- Pour la commission de délégation de service public, de prononcer l'élection de :
 - En qualité de titulaires :
 - Monsieur Marc BIGOT
 - Monsieur Jean-Luc TANNEAU
 - Monsieur Philippe AUDURIER
 - Monsieur Michaël QUERNEZ
 - Monsieur Yvan MOULLEC
 - En qualité de suppléants :
 - Madame Annick MARTIN
 - Madame Christine ZAMUNER
 - Monsieur Marc RAHER
 - Madame Gaël LE MEUR
 - Monsieur Eric BOSSER

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille,**



Maël DE CALAN